



# **RAPPORT D'EVALUATION**

de la convention de subventionnement 2013-2014

entre

## **la République et canton de Genève**

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

*ci-après le Canton*

## **la Ville de Genève**

Département de la culture et du sport

*ci-après la Ville*

## **et la Fondation de L'Orchestre de Chambre de Genève**

*ci-après la FOCG*

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
<b>2. EVALUATION</b>	<b>4</b>
2.1. Correspondance entre le projet de la FOCG et le cadre politique de la Ville et du Canton	4
<b>2.2. Relations entre les parties signataires</b>	<b>4</b>
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
<b>2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties</b>	<b>6</b>
2.3.1. Réalisation des engagements de la FOCG	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs de la FOCG	11
<b>3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'AUDITEURS PAR CONCERT</b>	<b>19</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. Contexte de l'évaluation**

Le 29 août 2013, la Ville, le Canton et la FOCG ont signé une convention de subventionnement pour les années 2013 et 2014.

Conformément à l'article 23 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités de 2013 et sur les éléments déjà connus de 2014.

### **1.2. Démarche**

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville, du Canton et de la FOCG. Ces représentants se sont réunis le 8 avril et le 13 mai 2014 pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le projet de la FOCG et le cadre politique posé par la Ville et le Canton, les charges financières liées à la gestion de la fondation, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la FOCG. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet de la FOCG et le cadre politique de la Ville et du Canton

La convention confirme que le projet culturel de la FOCG (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4).

Atteint

Le projet artistique et culturel de la FOCG mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3. et 2.4.

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 21).

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Atteint

D'une manière générale, l'information a bien circulé entre les partenaires et les échanges ont été réguliers durant la période évaluée. La Ville et le Canton ont été tenus au courant de la nouvelle organisation de la fondation.

Les rôles au sein de la fondation ont été clarifiés et un retour à la stabilité au sein de la fondation est à relever.

#### 2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

Les partenaires sont satisfaits de la qualité de leur collaboration. La Ville souligne la bonne collaboration dans le cadre des concerts ville et la très bonne cohérence avec le nouveau chef.

### 2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 30 avril, la FOCG fournit à la Ville et au Canton :

Atteint

- ses états financiers ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée ;
- l'extrait de procès-verbal du conseil de fondation approuvant les comptes annuels, dès que celui-ci sera disponible.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

(art. 8)

Les documents ont été remis dans les délais.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, la FOCG fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de deux ans (2015-2016) (art. 7).

Atteint

Le plan financier 2015-2016 a été remis dans les délais.

## 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de la FOCG, de la Ville et du Canton. Les engagements de la FOCG en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

### 2.3.1. Réalisation des engagements de la FOCG

La FOCG s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

Conformément à l'article 8 de la LIAF, la FOCG s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton (art. 6).

La FOCG est très active dans la recherche de fonds privés et de nouveaux partenaires. Son taux d'autofinancement atteint 53%. Les collaborations avec de nouveaux partenaires, tels que l'Opéra de Lausanne, les chorales genevoises ou encore Schilliger, ont permis de diversifier les sources de financement.

La Fondation Hans Wilsdorf accorde à la FOCG une garantie de déficit sur une période de 3 ans, avec une levée de créance annuelle. Celle-ci est confirmée jusqu'en 2015.

Mentionner le soutien de la Ville et du Canton sur tout document promotionnel produit par la FOCG. Atteint

Le logo de la Ville et les armoiries du Canton doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Cette clause a été parfaitement respectée durant la période évaluée.

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

Les charges sociales sont payées dès le 1<sup>er</sup> franc pour tous les employés. Un projet de contrat collectif de travail actuellement en cours de finalisation permettra de renforcer l'institutionnalisation de L'OCG et son intégration automatique dans l'association suisse des orchestres professionnels (ASOP).

Soucieuse d'être en règle en matière de charges sociales, notamment pour les personnes à temps partiel ne résidant pas en Suisse et travaillant simultanément en Suisse et en France, la FOCG a demandé début 2014 un avis de droit. Le conseil de fondation attend maintenant la position générale au niveau suisse et genevois pour décider des actions à entreprendre et pour trouver des solutions adaptées au droit européen.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

La FOCG a mis en place un système de contrôle interne et dispose d'une matrice de risques. Chaque collaborateur dispose d'un contrat avec cahier des charges.

Les changements intervenus dans l'organisation suite à l'audit réalisé fin 2011 ont permis de redonner un cadre à la fondation respectant mieux les statuts de cette dernière.

S'engager à :

adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives ;

ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;

constituer les archives historiques ;

conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

(art. 13)

Atteint

Les archives pour la période 1992 à 2003 ont été transmises aux Archives de la Ville. Désormais, seules les dix dernières années sont conservées dans les locaux de la FOCG.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

Respecter les principes du développement durable.

(art. 14)

Atteint

Cette clause la convention a été respectée durant la période évaluée. Les indicateurs concernant le développement durable figurent à l'annexe 1.

### 2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

La FOCG est autonome quant au choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec son projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention. Les deux collectivités publiques n'interviennent pas dans les choix de programmation (art. 15).

Atteint

Cette clause a été respectée par les deux collectivités publiques durant la période évaluée.

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 1'402'000 francs pour les deux ans, soit un montant annuel de 701'000 francs.

Le Canton, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 1'520'000 francs pour les deux ans, soit un montant annuel de 760'000 francs. Sont compris dans ce montant les moyens pour la réalisation des prestations pour les écoles du canton qui seront, dans la mesure du possible, réalisées en collaboration avec chaque ordre d'enseignement (art. 16).

Atteint

Les montants mentionnés ont été versés par la Ville et par le Canton pour la période évaluée.

La Ville met à disposition de la FOCG la salle Ernest Ansermet durant 35 jours par année, conformément à la convention qu'elle a signée avec la Radio suisse romande concernant l'utilisation de cette salle. La valeur de cette mise à disposition est estimée à 30'000 F par an (base 2013).

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques à la FOCG et doit figurer dans ses comptes.

(art. 17)

Atteint

La Ville a mis à disposition de la FOCG la salle Ernest Ansermet conformément à la convention.

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance.

Les contributions du Canton sont versées mensuellement (art. 18).

Atteint

Cette clause a été respectée par les deux collectivités publiques durant la période évaluée.

Pour la nouvelle convention, la FOCG demande que la contribution du Canton puisse également être versée trimestriellement.

### 2.3.3. Bilans financiers et comptables

La FOCG conserve 50% de son résultat annuel, calculé comme suit : (total des revenus monétaires - montant des subventions monétaires Canton et Ville) / total des revenus monétaires.

Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la FOCG conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La FOCG assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 20).

A évaluer au terme de l'exercice 2014

Le résultat 2013 est de zéro, une fois la garantie de déficit de la Fondation Hans Wilsdorf comptabilisée.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous :

Le total des charges et le total des produits augmentent sensiblement par rapport au budget. Cette augmentation est due au grand nombre de concerts joués et programmés par l'orchestre, ce qui implique une augmentation du poste des salaires des musiciens ainsi qu'une augmentation des recettes propres.

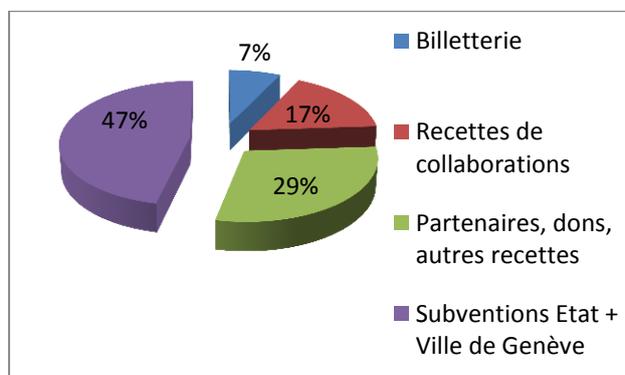
L'augmentation du poste des salaires administratifs est due à la comptabilisation du salaire du régisseur dans ce poste et non plus dans les charges de concerts.

#### Répartition des recettes et charges 2013

##### Recettes 2013

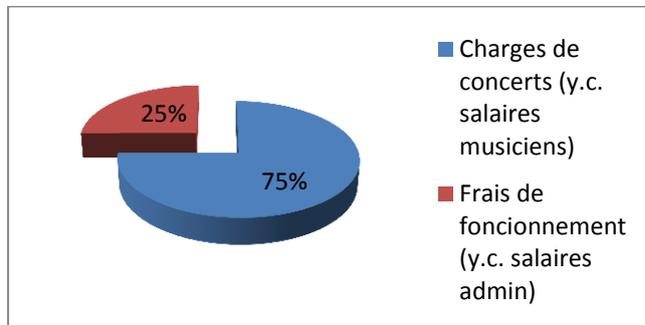
Billetterie	230'739.00
Recettes de collaborations	539'034.00
Partenaires, dons, autres recettes	947'402.00
Subventions Etat + Ville de Genève	1'496'911.00
<b>Total</b>	<b>3'214'086.00</b>

**Part d'auto-financement 53%**



**Charges 2013**

Charges de concerts (y.c. salaires musiciens)	2'408'837.00
Frais de fonctionnement (y.c. salaires administratifs)	805'249.00
<b>Total</b>	<b>3'214'086.00</b>



## **2.4. Réalisation des objectifs de la FOCG**

La réalisation des prestations est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet de la FOCG (art. 5 et annexe 1).

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2013 et 2014 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

### **2.4.1. Promotion du répertoire d'orchestre de chambre à Genève**

Le nombre de productions de L'OCG sur l'année 2013 s'est élevé à 15, soit 8 concerts de soirée, 4 concerts « Intégrale des concertos de Mozart », 2 ateliers-rencontres & 1 concert de Noël.

En tenant compte des co-productions, c'est un total de 44 concerts que L'OCG a donné, dont 7 concerts hors de Genève. En 2013, L'OCG a également enregistré un CD avec le Concours de Genève. Enfin, il a réalisé un concert avec l'Orchestre Philharmonique de Turin.

L'OCG a poursuivi une programmation qui a permis d'explorer des sentiers nouveaux. L'orchestre articule, notamment depuis l'entrée en fonction de son nouveau chef en automne 2013, une offre intéressante autour de solistes et chefs invités de talents, renforçant également ses collaborations avec les ensembles lyriques locaux. Des programmes avec des acteurs comme le Wagner Geneva Festival, des membres du Cartel des chorales classiques de Genève ou encore les chœurs Pro Arte et Laudate Deum de Lausanne permettent à L'OCG d'affirmer sa place par une approche différenciée des répertoires et d'assurer sa mission d'orchestre de chambre en complémentarité avec l'OSR.

### **2.4.2. Accueil des élèves**

En mars 2013, L'OCG a donné quatre concerts scolaires sur le thème « La magie des vents ». Programme astucieux, puisqu'il met en valeur les instruments à vent de l'orchestre, permettant de les présenter de manière particulièrement didactique aux enfants, et puisqu'il donne aussi un aperçu très large au niveau chronologique de l'utilisation des vents au sein de l'orchestre (de Monteverdi à Ligeti).

Puis, en mai 2013, la création au Collège de Saussure du conte musical « De fil en aiguille » avec le Chœur du Collège de Saussure a amené les élèves à collaborer avec un orchestre professionnel. Le spectacle a rencontré un très grand succès auprès des parents et amis. Ce programme a pu être repris au Victoria Hall dans le cadre de la Fête de la Musique 2013.

Au printemps 2014, le projet « Concerto, vous avez dit Concerto », sous la direction de Philippe Béran, a été donné à la Salle Frank Martin ainsi qu'au Forum de Meyrin pour permettre à L'OCG d'aller à la rencontre de publics plus excentrés, proposant un parcours découverte à travers les époques et les styles (4 concerts scolaires + 1 concert public).

En avril 2014, le concert Pop & Plug, donné par L'OCG et l'Orchestre du cycle d'orientation, L'OCO-Motion, entouré de près de 80 choristes du Cycle d'orientation, du post-obligatoire et du chœur "Déclit" du Conservatoire de musique de Genève, a également connu un excellent succès auprès de tous les participants (4 concert scolaires, dont 2 pour le primaire et 2 pour le CO). Ce projet aura permis aux élèves musiciens et chanteurs de vivre une riche expérience en se produisant également dans le cadre d'un "vrai" concert du soir au Victoria Hall. Ce programme sera repris au Victoria Hall dans le cadre de la Fête de la Musique 2014.

### **2.4.3. Formation des musiciens**

L'OCG a accueilli 12 musiciens en cours de formation en 2013, soit un nombre nettement supérieur à la cible. Ces stages s'inscrivent dans le cadre de la convention de collaboration signée avec la HEM. Le nombre de stagiaires dépend principalement du nombre de candidats de la HEM qui se présentent à l'examen et de leur niveau. Dès lors, cet indicateur peut varier fortement d'une année à l'autre sans que L'OCG ne soit directement responsable.

### **2.4.4. Collaborations**

La liste des collaborations en 2013 et 2014 montre que L'OCG poursuit ses partenariats importants avec l'Opéra de Chambre de Genève, le Concours de Genève, le Conservatoire populaire et la HEM ou encore les concerts du Dimanche et Sérénade dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de Genève. L'orchestre s'est également efforcé de tisser des liens avec des acteurs culturels tels le festival de la Bâtie, la compagnie Gilles Jobin, le Musée d'art et d'histoire et le Wagner Geneva Festival.

L'OCG souhaite à l'avenir pérenniser ses collaborations avec les chorales du Cartel, tout comme son implication au service de l'art lyrique, notamment avec le Grand Théâtre de Genève. Ce partenariat important reprend la saison prochaine et permettra à L'OCG d'assurer la reprise au Grand Théâtre, en janvier 2015, de la création mondiale de l'opéra « Le Petit Prince » de Michaël Levinas, œuvre que l'orchestre créera d'abord à l'Opéra de Lausanne, en novembre 2014.

La liste détaillée des collaborations figure à l'annexe 1.

### **3. Conclusion et perspectives**

#### **Commentaires de L'OCG**

L'OCG a intensifié de manière forte ses collaborations locales, contribuant ainsi à renforcer son identification en tant qu'acteur culturel incontournable du paysage musical genevois. Soulignant ce renforcement d'identification, une programmation exigeante, originale et variée, mais très bien calibrée à la nature de l'orchestre et aux attentes du public, a permis de voir augmenter de manière importante la fréquentation des concerts en production propre dès le début de la saison 2013-2014. Cette saison marque par ailleurs l'arrivée d'Arie van Beek en qualité de programmateur.

Le renforcement du positionnement de l'orchestre est souligné par l'augmentation notable des recettes de ventes de concert, traduisant l'identification de L'OCG en tant que partenaire de qualité. Le statut du personnel artistique permanent a été révisé, permettant notamment une augmentation sensible du volume d'activité exigible des musiciens. Les équipes en place, aussi bien au niveau de l'administration que du conseil de fondation, sont restées stables au cours de cette période, permettant de mobiliser au mieux toutes les ressources pour le renforcement de la structure.

#### **Commentaires de la Ville et du Canton**

Durant ces deux années, les nouveaux responsables de L'OCG ont réussi à améliorer le fonctionnement de l'institution, que ce soit au niveau administratif ou artistique. Les rapports avec des partenaires financiers importants ont été stabilisés. Des contacts positifs ont été repris ou initiés avec de nombreux partenaires (chorales classiques, Concours de Genève, Opéra de Lausanne, Grand Théâtre de Genève, etc.) avec pour effet de trouver de nouvelles ressources financières.

Sur la base des indicateurs et résultats enregistrés sur la période évaluée, les objectifs définis pour la période 2013-2014 ont été atteints. Les valeurs cibles fixées dans le cadre de la convention ont même été dépassées. La saison 2013-2014 marque une transition importante dans l'évolution de L'OCG. Le nouveau directeur musical et artistique assure un développement de l'orchestre prometteur. Depuis la réorganisation en 2012, le Conseil de fondation, le Bureau et l'équipe administrative conduisent l'ensemble de manière efficace.

Pour la période évaluée, le rôle de L'OCG en tant qu'orchestre de chambre avec une forte implication régionale et une programmation audacieuse et complémentaire à l'offre symphonique déjà existante est confirmé. L'OCG renforce par ailleurs ses collaborations avec des institutions locales et fournit un précieux travail de proximité, accompagnant plusieurs chœurs et intensifiant sa présence dans les communes du canton. L'OCG retrouve une bonne régularité musicale et le travail du chef Arie van Beek permet à l'orchestre de gagner en homogénéité technique et en cohésion artistique.

A la demande du Grand Conseil, la convention de subventionnement tripartite 2013-2016 de L'OCG a été réduite à deux ans. L'évaluation s'est donc certes concentrée sur une courte période, mais montre que la FOCG est en mesure de remplir sa mission d'orchestre de chambre à Genève, par sa gestion et la progression artistique de son orchestre.

Sur la base des éléments évalués, les partenaires souhaitent signer une nouvelle convention de 2 ans, avec échéance au 31 décembre 2016, correspondant à l'échéance de la loi 11094 portant sur les institutions musicales genevoises (OSR, L'OCG, Concours de Genève, AMR, Contrechamps).

## Annexe 1 : Tableau de bord

Activités		statistique 2012	2013		2014
<b>Nombre de productions</b>	Nombre de concerts produits à Genève	7	15		11
<b>Nombre de collaborations</b>	Nombre de concerts en collaboration réalisés à Genève	11	23		24
	Total des concerts à Genève	<b>18</b>	<b>38</b>		<b>35</b>
<b>Nombre de reprises</b>	Nombre de concerts en reprise	6	9		18
<b>Collaborations</b>	Nombre de collaborations locales ou canton	11	13		15
	Nombre de collaborations CH ou internationales	6	7		8
<b>Nombre de concerts en tournée</b>	Nombre de concerts hors Genève (y.c. collaborations)	14	7		19
<b>Nombre d'auditeurs en tournée</b>	Nombre d'auditeurs lors de concerts hors de Genève	4'600	3'500		
<b>Commandes</b>	Nombre de commandes passées à des compositeurs	5	1		9
<b>Public scolaire</b>					
<b>Elèves venus avec leur classe</b>	Nombre d'élèves du primaire ayant assisté aux concerts	1'261	1'241		2'353
	Nombre d'élèves du CO ayant assisté aux concerts	-			908
	Nombre d'élèves du PO ayant assisté aux concerts	-			
	Autres : accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...				
	Total des élèves	<b>1'261</b>	<b>1'241</b>		3'261
<b>Visites scolaires DIP</b>	Elèves accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiations				
<b>Nombre de concerts diffusés sur TV, radio,...</b>	Concerts diffusés en direct ou retransmis	4	5		
<b>Nombre d'enregistrements</b>	Enregistrements de CD	0	1		
<b>Public/billetterie</b>					
			8 concerts soirées	4 concerts Mozart	réalisés 2014 (4 concerts soirée)
<b>Nombre d'abonnés</b>	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison de concerts de soirée	208	214		
<b>Nombre de places pour les concerts du soir</b>	Nombre total de sièges utilisés pour calculer le taux de remplissage (jauge du BFM)	3'812	3'863	1'550	2'530
<b>Taux de fréquentation</b>	Nombre d'auditeurs lors des concerts du soir/jauge BFM ou VH	52%	49%	39%	64%
<b>Nombre de billets d'abonnement</b>	Ensemble des billets d'abonnement	1'464	1'342	393	678
<b>Nombre de billets individuels plein tarif</b>	Nombre de billets individuels	423	191	295	180
<b>Nombre de billets à prix réduit</b>	Nombre de billets étudiants et moins de 25 ans	118	40	82	42
	Nombre de billets 20 ans / 20 francs	10	2	3	4
	Nombre de billets AVS / AI / chômeurs	169	149	189	108
	Autres : professionnels, aînés, groupements sociaux	34	55	0	73
<b>Nombre de billets écoles</b>	billets école ou billets compris dans forfait	1'261	1'241		3'261
<b>Billets de sponsors</b>	billets accordés aux sponsors en échange de leur soutien	748	1'070	245	846
<b>Invitations</b>	Nombre de billets gratuits	846	1'014	343	599
<b>Total</b>	Total des billets	<b>5'073</b>	<b>6'654</b>		<b>5'791</b>

<b>Ressources humaines</b>		<i>statistique</i> 2012	2013	2014
<b>Personnel administratif et technique (fixe)</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	4.7	4.7	4.7
	Nombre de personnes	7	7	7
<b>Musiciens (fixe)</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	16.4	18.5	18.5
	Nombre de personnes	41	37	37
<b>Musiciens en temporaire</b>	Nombre de services (1 service = 3h)			
	Nombre de personnes	111	121	
<b>Stagiaires et apprentis</b>	Nombre de semaines par année			
	Nombre de personnes (civilistes, apprentis, stagiaires HEM, stages chômages,...)	8	12	12
<b>Finances</b>				
<b>Charges de concerts</b>	Salaires des musiciens + charges directes de concerts	2'492'623	2'408'837	
<b>Charges de fonctionnement</b>	(Pers. fixe hors musiciens + frais fixes + communication + amortissement)	742'474	805'249	
<b>Billetterie</b>	Recettes de billetterie	191'019	230'739	
<b>Recettes de collaborations</b>	Part versée par les organisateurs	435'317	539'034	
<b>Autres recettes</b>	(fondations+dons+autres recettes propres)	1'097'482	947'402	
<b>Subventions liées à la convention</b>	Subventions Ville + Etat (y.c. subv. en nature)	1'496'330	1'496'911	
<b>Charges totales</b>	Charges de production et de fonctionnement	3'235'097	3'214'086	
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres+subv. Ville et Etat +recettes de coproducteur	3'220'148	3'214'086	
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net (2012 levée créance 10-12 FHW)	985'051	0	
<b>Part d'autofinancement</b>	Recettes propres+recettes de coproduction / recettes totales	54%	53%	
<b>Part des charges de production</b>	(Charges de production + coproduction + accueils) / charges totales	77%	75%	
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement / charges totales	23%	25%	
<b>Agenda 21 et accès à la culture</b>				
<b>Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture</b>		En annexe, liste détaillée des actions		
<b>Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable</b>		En annexe, liste détaillée des actions		

<b>Réalisation des objectifs</b>		<b>valeurs cibles</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<i>Objectif 1: Promouvoir le répertoire d'orchestre de chambre à Genève</i>				
<b>Nombre de concerts à Genève</b>	productions propres	7	8 concerts soirée / 4 Mozart	8
<b>Nombre d'auditeurs</b>	Nombre d'auditeurs lors des concerts d'abonnement à Genève	4'200	3'863 / 1'550	4'530
<b>Commentaires: base minimum de concerts d'abonnement, hors musique de chambre, ateliers et concerts hors série - pour 2014 : 4 concerts réalisés et projection des 4 concerts à venir</b>				
<i>Objectif 2: Accueillir des élèves</i>				
<b>Nombre d'élèves du DIP accueillis (scolaires - élémentaires &amp; secondaires)</b>		1200	1241	3261
<b>Nombre d'activités proposées aux élèves du DIP</b>		1	2	2
<b>commentaires: concerts à destination du public primaire / concerts à destination du public secondaire obligatoire et/ou postobligatoire -</b>				
<i>Objectif 3: Participer à la formation de musiciens</i>				
<b>Nombre de stagiaires HEM</b>	Stagiaires accueillis conformément à la convention avec la HEM	5	12	11
<b>commentaires: le nombre de stagiaires dépend principalement du nombre de candidats de la HEM qui se présentent à l'examen et de leur niveau (admis ou pas)</b>				
<i>Objectifs 4: Développer les collaborations</i>				
<b>Nombre de collaborations</b>		7	20	23
<b>commentaires: collaborations de base, soit avec : Ville de Genève (Sérénade et Concert du Dimanche), DIP (niveau primaire et secondaire), Chorales du Cartel, Opéra de Chambre. Hors collaborations en cours de négociations avec d'autres structures artistiques et culturelles</b>				

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture:

3ème catégorie de prix (plus basse) pour tous les concerts

Partenaire du Chéquier culture

Cartes 20ans/20 francs et tarifs jeunes moins de 26 ans

Pass'jeune : carte d'accès à 4 concerts pour la somme de CHF 30.- pour les jeunes de moins de 26 ans

Accès gratuit aux étudiants de la HEM et partenariats avec l'Accademia d'Archi et le CPMDT

Accès gratuit aux Ateliers-rencontres pour les moins de 15 ans

Collaboration avec l'Université de Genève (activités culturelles & ALUMNI)

Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable:

Utilisation de papier recyclé

Récupération de tous les papiers et cartons regroupés pour le recyclage

Mise en veille automatique de tout le matériel électronique ou électrique (ordinateurs, machine à café, imprimantes, photocopieuse)

Recyclage des toners

Transmission d'une grande partie des documents aux musiciens, aux abonnés par email

**2013**

Collaborations locales

Ville de Genève (Musiques en été, Fête de la musique et Concerts du dimanche)

Département de l'Instruction publiques (écoles primaires et collèges)

Opéra de Chambre de Genève

Concours de Genève

Cercle J.-S. Bach

Concerts d'automne à Carouge

Haute Ecole de Musique

CPMDT

Co-productions

Wagner Geneva Festival

Festival de la Bâtie

Collaborations suisses ou internationales

Sinfonietta de Lausanne

Théâtre Beno Besson

Tonhalle Zurich

Sommets musicaux de Gstaad

Nuits de la Citadelle à Sisteron

Schilliger Gland

Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne

**2014**

Collaborations locales

Ville de Genève (Musiques en été, Fête de la musique)

Département de l'Instruction publiques (écoles primaires et CO)

Opéra de Chambre de Genève

Concours de Genève

Cercle J.-S. Bach

Haute Ecole de Musique

Chœur de l'Université

Le Chant Sacré Genève

Théâtre Forum Meyrin

Festival Archipel

Festival Bellerive

Chœur du CERN

Concerts d'automne à Carouge

Collaborations suisses ou internationales

Beretta, Zurich

Tonhalle Zurich

Laudate Deum Lausanne

Variations musicales de Tannay

Festival de Flûte de la Côte

Opéra de Lausanne

Théâtre Equilibre de Fribourg

Le Carnal Hall de Rolle

## Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

<b>PLAN FINANCIER 2012-2014</b>	<b>Comptes 2012</b>	<b>Budget 2013 convention</b>	<b>Comptes 2013</b>	<b>Budget 2014 convention</b>	<b>Budget 2014 mise à jour 25.03.14</b>
<b>CHARGES</b>					
<b>1. Charges des concerts</b>					
Charges directes des concerts	888'796	896'478	884'047	807'977	860'195
Salaires des musiciens	1'709'998	1'587'221	1'721'298	1'569'175	1'846'500
	2'598'794	2'483'699	2'605'345	2'377'152	2'706'695
<b>2. Charges de fonctionnement</b>					
Charges de personnel administratif	448'998	404'484	443'446	404'484	449'862
Charges d'exploitation administratives	166'247	133'736	159'201	133'736	147'400
Amortissement	536				
	615'781	538'220	602'647	538'220	597'262
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3'214'575</b>	<b>3'021'919</b>	<b>3'207'992</b>	<b>2'915'372</b>	<b>3'303'957</b>
<b>PRODUITS</b>					
<b>1. Recettes propres</b> (billetterie, vente concerts, etc..)	645'614	630'558	790'780	650'831	1'011'000
<b>2. Mécénat, partenaires, FHW</b>					
Mécénat & partenaires	349'104	340'600	313'100	350'600	381'300
FHW	228'665		607'298		
	577'769	340'600	920'398	350'600	381'300
<b>3. Subventions</b>					
Subventions Etat de Genève	760'000	760'000	760'000	760'000	760'000
Subventions Ville de Genève	701'000	701'000	701'000	701'000	701'000
Subventions Ville de Genève (en nature)	31'330	30'000	31'330	30'000	30'000
Subventions Ville + Etat de Genève (billetterie)	4'000	5'000	4'581	5'000	4'000
Total subventions	1'496'330	1'496'000	1'496'911	1'496'000	1'495'000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2'719'713</b>	<b>2'467'158</b>	<b>3'208'089</b>	<b>2'497'431</b>	<b>2'887'300</b>
<i>Résultat d'exploitation</i>	<b>-494'862</b>	<b>-554'761</b>	<b>97</b>	<b>-417'941</b>	<b>-416'657</b>
<i>Charges/produits financiers</i>	<b>-874</b>		<b>-1'112</b>		
<i>Charges/produits sur exercices antérieurs</i>	<b>-19'213</b>		<b>1'015</b>		
GARANTIE DEFICIT DE LA FONDATION HANS WILSDORF *	<b>1'500'000</b>	<b>max 730'000</b>		<b>417'941</b>	<b>416'657</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>985'051</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds propres au 31.12.2012 : 48'117 F					

\*La garantie de la Fondation Hans Wilsdorf figurant dans les comptes 2012 concerne les résultats des années 2010 à 2012.

Pour les années 2013 & 2014, la Fondation Hans Wilsdorf accorde une garantie de déficit de CHF 500'000.- maximum, avec une levée de créance annuelle.

### Annexe 3 : Evolution du nombre d'auditeurs par concert

